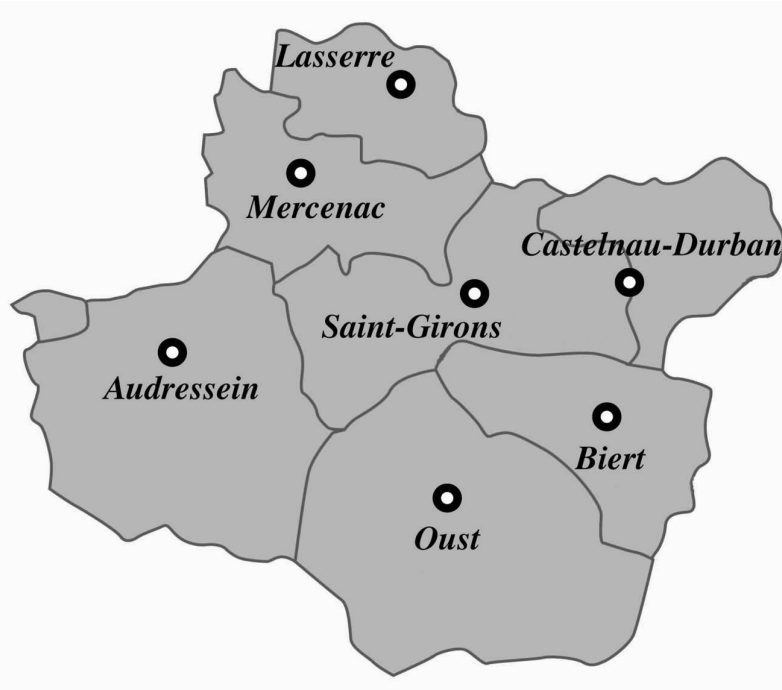


Où sont les déchèteries ?



Les horaires

Du lundi au samedi de 09H00 à 12H00
et de 13H00 à 16H00.

► AUDRESSEIN
Tél. 06.10.72.40.59

► MERCENAC
Tél. 06.26.83.82.22

► BIERT
Tél. 07.77.80.29.88

► OUST
Tél. 06.80.55.62.66

► CASTELNAU DURBAN
Tél. 06.89.84.59.26

► LASSERRE
Tél. 06.26.83.82.21

**Palètes
SAINT-GIRONS**
Tél. 05.61.66.29.04

Du lundi au samedi
de 08H00 à 17H00.

**Horaires des bureaux
administratifs :**
du lundi au vendredi
08h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30



Déchèterie

Mode d'emploi

**Entreprises,
Artisans,
Administrations*
Prestataires de services****



Le saviez-vous ?

LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

- Chaque producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale. Vous devez vous assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.
- Vous devez trier vos déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être.

LES INTERDICTIONS

- Vous ne devez pas brûler, abandonner ou enfouir vos déchets dans la nature.
- Il est interdit de rejeter des effluents non-conformes dans le réseau d'assainissement collectif et dans le milieu naturel.

* Ecoles, collèges, lycées, gendarmeries, hôpital ...

** Qui agissent pour le compte de particuliers, communes ou groupement de communes, quel que soit leur mode de rémunération.

**Renseignements : 05.61.66.69.66 / couserans-pyrenees.fr
service.dechets@couserans-pyrenees.fr**

© Service Déchets (SICTOM) - Communauté de Communes Couserans Pyrénées
Ne pas jeter sur la voie publique... à conserver !

Pourquoi y aller ?

Aujourd'hui il est du devoir de tous, de mieux trier ses déchets. La déchèterie est un espace d'apport volontaire des déchets, clos, aménagé et gardienné pour le tri.

Vous devez y déposer **les déchets recyclables et/ou imposants qui ne sont pas collectés par le service habituel de collecte**

des ordures ménagères.

La déchèterie a **pour but de lutter contre les décharges sauvages** et d'orienter les déchets vers la filière de valorisation la plus appropriée pour être recyclés. Ceux qui ne sont pas valorisables sont éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

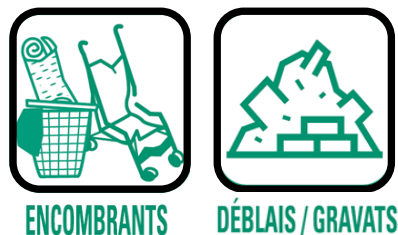
Qu'est-ce que vous pouvez y déposer ?



Tous ces déchets sont valorisés...

... Ainsi que le papier, le verre, les emballages vides et secs dans le point d'apport volontaire consacré au tri sélectif; vos cartouches d'encre d'imprimantes et les lampes dans les bornes prévues à cet effet.

Ces déchets seront traités mais ne sont pas encore valorisés :



Comment ça marche ?

Les déchèteries du Couserans sont réservées aux déchets des ménages. Néanmoins, les entreprises, artisans, administrations, prestataires de service et personnes agissant pour le compte d'un particulier peuvent y déposer leurs déchets sous certaines conditions :

1. S'ACQUITTER D'UN DROIT D'ACCÈS *sauf pour les dépôts gratuits**.

Carte valable 12 mois : **40 €/an** à retirer à l'accueil des bureaux de Palètès (Saint-Girons). Munissez-vous de l'extrait KBIS ; Paiement de la carte à réception de la facture. **Les entreprises n'ayant pas cette carte se verront refuser l'accès.**

2. S'ACQUITTER DES TARIFS EN VIGUEUR en fonction des dépôts :

DÉPÔTS PAYANTS :

- **Déchets non triés ou non recyclables** : 41,80 €/m³ ou 158,50 €/T
- **Gravats inertes triés** (béton, terre, sable, pierres, croutes d'enrobés bitumineux, tuiles, ardoises) : dépôt sur la zone de recyclage des déchèteries d'Audressein, Castelnau-Durban ou Lasserre : 10 €/m³ ou 6,50 €/T
- **Gravats inertes en mélange (ou triés : dépôt autre que sur les zones de recyclage)** : 20 €/m³ ou 13 €/T
- **Plâtre** : 41,80 €/m³ ou 158,50 €/T
- **Déchets verts** (tonte, feuilles) : 25 €/m³ ou 80 €/T
- **Déchets verts** (branches ou mélange) : 35 €/m³ ou 100 €/T
- **Bois** : 35 €/m³ ou 100 €/T

*DÉPÔTS GRATUITS SI TRIÉS :

Ferraille, verre, papier, cartons, emballages ménagers, piles.

⚠ Limitation :

Le volume maximum autorisé est de 2 m³ par semaine et par entreprise, toutes déchèteries confondues. Des cubages supérieurs pourront être autorisés : Nous contacter.

⚠ Déchets interdits :

Tous les déchets non cités sur la page ci-contre et notamment, **les pneus, les déchets toxiques ou dangereux** (déchets amiantés, huile de vidange, peintures, vernis, solvants, acides, bases...) : Se renseigner auprès du service déchets ou des repreneurs locaux sur les filières existantes.